



Fédération Autonome de la Fonction Publique

Le Président fédéral
N/Réf. 2016/039
b.collignon@fafpt.org

Paris, le 21 avril 2016

Objet : Préavis de grève national

Madame la Ministre,

La Fédération Autonome de la Fonction Publique (**FA-FP**) dépose un préavis de grève

pour le 28 avril 2016 de 00 heure à 24 heures

qui concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuels et auxiliaires relevant de son champ de syndicalisation.

Ce préavis vise à permettre aux personnels cités précédemment qui le souhaiteront, de prendre part aux mobilisations organisées ce jour dans l'objectif d'obtenir la poursuite d'un réel dialogue social sur l'avant-projet de loi sur les nouvelles protections pour les entreprises et les salariés.

Cette solidarité clairement affichée par la **FA-FP** est en lien avec le terrible constat dressé par les agentes et agents du service public qui accompagnent au quotidien des usagers particulièrement affectés par la dégradation de leur situation professionnelle ou l'absence de perspective quant à leur avenir.

L'accompagnement des travailleurs pauvres ou des personnes sans emploi par les personnels des services sociaux, la prise en compte par les enseignants d'une jeunesse souvent angoissée par la situation de l'emploi dans notre pays sont autant de facteurs qui militent **pour une réforme du monde du travail prenant en compte prioritairement l'aspiration de chaque citoyenne et citoyen à trouver sa place dans une société empreinte de justice sociale.**

**Madame Annick GIRARDIN
Ministre de la Fonction publique
80 rue de Lille BP 10445
75327 PARIS Cedex 07**

La **FA-FP** se félicite des modifications apportées par le gouvernement au projet de loi initial en lien avec les mobilisations de ces dernières semaines et considère que le dialogue social doit se poursuivre afin d'intégrer à ce projet toutes les dispositions indispensables pour exclure la précarité du droit du travail.

Nous encourageons notamment **le développement du compte personnel d'activité -CPA-** qui de notre point de vue pourrait répondre aux attentes en matière de formation professionnelle et de prise en compte de la pénibilité tout en assurant la portabilité des droits dans le domaine de la reconversion professionnelle ou de la protection sociale complémentaire.

En parallèle des mobilisations citoyennes en cours qui nous apparaissent salutaires dans un contexte où toute résignation, synonyme de renoncement, pourrait avoir des conséquences dramatiques pour l'avenir de notre démocratie, la FA-FP a interpellé par courrier en date du 5 avril dernier Madame Catherine Lemorton en sa qualité de députée, présidente de la Commission des affaires sociales, afin de l'encourager dans sa volonté de donner à ce projet de loi toute sa dimension sociale.

Nous ne manquerons pas de solliciter également Monsieur le Député Christophe Sirugue, rapporteur du projet de loi « Travail » dont les propositions en matière de revenu universel nous semblent s'inscrire dans une démarche volontariste de justice sociale, notamment vis-à-vis des jeunes.

C'est tout le sens que la **FA-FP** souhaite donner à son engagement dans le mouvement du 28 avril prochain.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos salutations les plus respectueuses.



Bruno COLLIGNON